

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 11

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Invitation à participer

En vertu de l'ordonnance du 29 avril 1998 du canton de Berne sur les soumissions, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie met en concours le mandat suivant:

a) Mandante

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE), représentée par l'Office des bâtiments du canton de Berne (OB), Reiterstrasse 11, 3011 Berne, tél. +0041 31 633 34 11, fax +0041 31 633 34 60

b) Procédure de sélection

Procédure sélective mettant en concurrence des professionnels des installations techniques du bâtiment

Lors de la 1^{re} étape, cinq professionnels des installations techniques du bâtiment (chauffage et aération) également spécialisés dans l'énergie (justificatif MINERGIE, aspects électrotechniques inclus) sont sélectionnés sur la base des critères d'aptitude.

Lors de la 2^e étape, chacun d'entre eux devra élaborer un projet de concours en collaboration avec un bureau d'architecture également retenu à l'issue d'une procédure de sélection. Le marché est adjugé sur décision d'un jury.

Les couples « bureau d'architecture – professionnels des installations techniques du bâtiment » sont formés par tirage au sort. Par l'envoi des documents nécessaires à la présélection, les participants déclarent approuver cette procédure.

Les adjudications relatives aux domaines de la statique et de l'électrotechnique auront lieu plus tard (pour autant que le seuil soit dépassé).

c) Objet du mandat

Berne, Fellerstrasse 11, Haute école d'arts appliqués (HEAA)
Digne de protection, le bâtiment industriel de la Fellerstrasse 11 doit aujourd'hui être rationalisé. Le schéma de réaffectation doit se fonder sur le principe de la séparation des systèmes, de façon à ce qu'il soit plus facile d'adapter le bâtiment aux changements d'exploitation qu'il pourrait connaître par la suite. L'enveloppe du bâtiment sera refaite et les installations techniques seront remplacées conformément au schéma directeur et aux directives sur l'énergie de l'Office cantonal des bâtiments. Il convient également de respecter le standard MINERGIE. L'OB souhaite un schéma de réaffectation qui tienne compte des aspects liés à l'architecture aussi bien qu'à la conservation des monuments historiques et qui permette d'exploiter au mieux la lumière du jour à tous les étages.

Enfin, les candidats doivent déterminer le potentiel d'exploitation du reste de la parcelle. Le bâtiment restera en service durant les travaux.

d) Délais

Délai d'inscription à la présélection	21 juin 2002
Envoi des documents d'appel d'offres pour la présélection	dès le 24 juin 2002
Remise des offres en vue de la présélection	31 juillet 2002
Résultat de la présélection	fin août 2002
Concours de projet	mi-septembre à mi-décembre 2002

e) Langue de la procédure

Allemand

f) Exigences particulières pour les soumissionnaires

La procédure de présélection (1^{re} étape) doit permettre de sélectionner des professionnels des installations techniques du bâtiment (chauffage et aération) également spécialisés dans l'énergie (justificatif MINERGIE, aspects électrotechniques inclus) capables de réaliser, par la suite (2^e étape), un projet de qualité en collaboration avec des bureaux d'architecture. Une attention particulière sera portée à l'expérience que possèdent les candidats dans les domaines suivants: modes de construction peu énergivores et respectueux de l'environnement, principe de la séparation des systèmes et traitement des bâtiments de grande valeur architecturale (de préférence récents). Le projet doit en outre permettre une exploitation optimale du bâtiment. L'appel d'offres se déroule sous réserve de l'approbation du comité d'élaboration du projet par le Conseil-exécutif.

g) Critères d'aptitude (1^{re} étape)

Déclaration spontanée

Compétence (références, qualifications, compréhension des tâches)

Capacité (disponibilité)

Gestion de la qualité

h) Critères d'adjudication (2^e étape)

Qualité du projet (conception, exploitation, technique, rentabilité)

i1) Adresse pour l'obtention des documents/délais

Office des bâtiments du canton de Berne, Reiterstrasse 11, CH-3011 Berne

Mention: Berne, Fellerstrasse 11, Haute école d'arts appliqués (HEAA); présélection des professionnels des installations techniques du bâtiment

Délai pour la demande des documents d'appel d'offres: 21 juin 2002

i2) Prix des documents

Gratuits

k) Lieu de réception des candidatures/délais

Office des bâtiments du canton de Berne, Reiterstrasse 11, CH-3011 Berne

Délai de remise des offres en vue de la présélection: 31 juillet 2002 (courrier A, cachet officiel de la poste, lisible; les offres reçues en retard seront renvoyées à l'expéditeur).

Les participants seront informés des résultats.

Berne, le 21 mai 2002

Giorgio Macchi
Architecte cantonal

Invitation à participer

En vertu de l'ordonnance du 29 avril 1998 du canton de Berne sur les soumissions, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie met en concours le mandat suivant:

a) Mandante

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE), représentée par l'Office des bâtiments du canton de Berne (OB), Reiterstrasse 11, 3011 Berne, tél. +0041 31 633 34 11, fax +0041 31 633 34 60

b) Procédure de sélection

Procédure sélective mettant en concurrence des bureaux d'architecture

Lors de la 1^{ère} étape, cinq bureaux d'architecture sont sélectionnés sur la base des critères d'aptitude.

Lors de la 2^e étape, chacun de ces bureaux devra élaborer un projet de concours en collaboration avec des professionnels des installations techniques du bâtiment (chauffage et aération) également spécialisés dans l'énergie (justificatif MINERGIE, aspects électrotechniques inclus); ces professionnels auront eux aussi passé, préalablement, par une procédure de sélection. Le marché est adjugé sur décision d'un jury.

Les couples « bureau d'architecture – professionnels des installations techniques du bâtiment » sont formés par tirage au sort. Par l'envoi des documents nécessaires à la présélection, les participants déclarent approuver cette procédure.

Les adjudications relatives aux domaines de la statique et de l'électrotechnique auront lieu plus tard (pour autant que le seuil soit dépassé).

c) Objet du mandat

Berne, Fellerstrasse 11, Haute école d'arts appliqués (HEAA)
Digne de protection, le bâtiment industriel de la Fellerstrasse 11 doit aujourd'hui être rationalisé. Le schéma de réaffectation doit se fonder sur le principe de la séparation des systèmes, de façon à ce qu'il soit plus facile d'adapter le bâtiment aux changements d'exploitation qu'il pourrait connaître par la suite. L'enveloppe du bâtiment sera refaite et les installations techniques seront remplacées conformément au schéma directeur et aux directives sur l'énergie de l'Office cantonal des bâtiments. Il convient également de respecter le standard MINERGIE. L'OB souhaite un schéma de réaffectation qui tienne compte des aspects liés à l'architecture aussi bien qu'à la conservation des monuments historiques et qui permette d'exploiter au mieux la lumière du jour à tous les étages.

Enfin, les candidats doivent déterminer le potentiel d'exploitation du reste de la parcelle. Le bâtiment restera en service durant les travaux.

d) Délais

Délai d'inscription à la présélection	21 juin 2002
Envoi des documents d'appel d'offres pour la présélection	dès le 24 juin 2002
Remise des offres en vue de la présélection	31 juillet 2002
Résultat de la présélection	fin août 2002
Concours de projet	mi-septembre à mi-décembre 2002

e) Langue de la procédure

Allemand

f) Exigences particulières pour les soumissionnaires

La procédure de présélection (1^{ère} étape) doit permettre de sélectionner des bureaux d'architecture capables de réaliser, par la suite (2^e étape), un projet de qualité en collaboration avec des professionnels des installations techniques du bâtiment. Une attention particulière sera portée à l'expérience que possèdent les candidats dans les domaines suivants: principe de la séparation des systèmes et traitement de bâtiment de grande valeur architecturale (de préférence récents). Le projet doit en outre permettre une exploitation optimale du bâtiment.

L'appel d'offres se déroule sous réserve de l'approbation du crédit d'élaboration du projet par le Conseil-exécutif.

g) Critères d'aptitude (1^{ère} étape)

Déclaration spontanée

Compétence (références, qualifications, compréhension des tâches)

Capacité (disponibilité)

Gestion de la qualité

h) Critères d'adjudication (2^e étape)

Qualité du projet (conception, exploitation, technique, rentabilité)

i1) Adresse pour l'obtention des documents/délais

Office des bâtiments du canton de Berne, Reiterstrasse 11, CH-3011 Berne

Mention: Berne, Fellerstrasse 11, Haute école d'arts appliqués (HEAA); présélection des bureaux d'architecture

Délai pour la demande des documents d'appel d'offres: 21 juin 2002

i2) Prix des documents

Gratuits

k) Lieu de réception des candidatures/délais

Office des bâtiments du canton de Berne, Reiterstrasse 11, CH-3011 Berne

Délai de remise des offres en vue de la présélection: 31 juillet 2002 (courrier A, cachet officiel de la poste, lisible; les offres reçues en retard seront renvoyées à l'expéditeur).

Les participants seront informés des résultats.

Berne, le 21 mai 2002

Giorgio Macchi
Architecte cantonal